

# Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

République Française

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/5

Séance du 3 Juillet 2018

**CO 095 DE**

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, Christine CHATEAU, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Jean-Louis DUFOR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Laetitia DOS SANTOS, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

### Nombre de Conseillers

En exercice : 94

Présents : 65

Votants : 77

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN à Bernard AMIENS, Cyril ACCARD GUILLOIS à Jean-Jacques COURT, Florent GAILLARD à Jean-Luc LETONDOR, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Jacques FAIVRE à Guy DAVID, Hubert MOTTET à Jean-Marie BAILLY, Christian JAQUIER à Alain MURCIER, Claudine ROUEFF à Martine VUILLEMIN, Clément FORET à Odile SIMON soit 12 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Antoine MARCELIN, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Bernard BRUNEL, Frédéric LAMBERT, Roger GROS, Raphaël GAGNEUR, Anne CHARLET.

Etaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Pascal DROGREY, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Jean-Jacques DE VETTOR, Bernard LAUBIER, Yann PINGUAND, Gérard MATHIEU, Laurent MENETRIER, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian COLIN.

Convocation faite le : 25 juin 2018

### **Objet : Déploiement d'un nouveau dispositif de mobilité ; plan de financement et choix d'un prestataire.**

La Communauté de Communes a mené une réflexion en 2017 sur les services à la population afin d'identifier qu'elles pourraient être ses priorités d'intervention en la matière, aux côtés des interventions déjà menées par les communes.

Les échanges avec les élus, les professionnels du territoire et les habitants ont dégagé des axes d'intervention transversaux aux différents pôles thématiques de services, à savoir :

- Renforcer l'interconnaissance des acteurs et le lien social
- Développer la communication sur l'offre de services et développer/optimiser les lieux d'accès aux services
- Améliorer les modalités d'accès aux services : mobilité des personnes/itinérance des services
- Créer de nouveaux services
- Mutualiser/harmoniser

Chaque axe se compose de différents objectifs parmi lesquels la Communauté de Communes a retenu entre autres la mobilité comme priorité de travail en 2018.

-----  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 3 Juillet 2018  
**CO 095 DE (SUITE)**

**Objet : Déploiement d'un nouveau dispositif de mobilité ; plan de financement et choix d'un prestataire.**

La question de l'accès physique aux services existants est en effet ressortie assez fortement, notamment en termes de mobilité du public, les connexions entre bourgs-centres et bourgs-centres/villages n'étant pas aisées sans véhicule. Cette problématique est renforcée par le caractère vieillissant de la population dont une partie ne peut plus ou pas utiliser de voiture individuelle : plus de 23% de la population a plus de 65 ans, représentant environ 5 200 habitants. Des difficultés de déplacement sont aussi repérées au niveau des publics en insertion, formation ou recherche d'emploi liées à l'absence de permis de conduire ou de véhicule.

La Communauté de Communes souhaite saisir l'opportunité du programme européen LEADER pour expérimenter la mise en place d'un mode de transport permettant de faciliter les déplacements individuels quotidiens à moindre coût et dans une logique de rationalisation de l'usage de la voiture individuelle, en cohérence avec les orientations du Plan climat énergie du territoire qui a mis en avant le transport routier comme principale source d'émission de gaz à effet de serre.

Une consultation a été lancée pour s'assurer l'accompagnement d'une structure ayant expérimenté sur cette thématique de la mobilité quotidienne dans des territoires ruraux, en vue de répondre à plusieurs objectifs :

- Favoriser la mobilité
- Stimuler la solidarité et le lien social
- Permettre des économies de charges au niveau des ménages
- Réduire l'usage individuel de la voiture
- Réduire l'impact carbone

La délibération COD 136 du 7 novembre 2017 donnant délégation au Président pour prendre toute décision, lorsque les crédits sont prévus au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, ainsi que la passation de leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation supérieure à 5% et pour un montant du contrat initial de 50 000€ HT maximum ;

Deux candidatures ont été reçues de la société coopérative Rezo Pouce et de la SAS Atchoum. Il est proposé de retenir l'offre de Rezo Pouce techniquement et financièrement plus accessible et adaptée au territoire.

	<b>REZO POUCE</b>	<b>ATCHOUM</b>
	<b>Basé sur le principe de l'autostop mais organisé et sécurisé</b>	<b>Basé sur le principe du covoiturage mais sur de courtes distances : courtvoiturage®</b>
<b>Informations sur la structure</b>	<b>Société coopérative d'intérêt collectif /SARL agréée Entreprise solidaire d'utilité sociale créée en 2015 ; mais dispositif développé depuis 2012 par l'association Covoiturons sur le pouce&lt;</b> <b>Accompagnement des collectivités locales dans le déploiement du Rezo</b>	<b>SAS créée le 1er juillet 2017, agrément Economie sociale et solidaire en cours&lt;</b>

Communauté de Communes  
 Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

République Française

-----  
 DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 Séance du 3 Juillet 2018  
 CO 095 DE (SUITE)

Page 3/5

**Objet : Déploiement d'un nouveau dispositif de mobilité ; plan de financement et choix d'un prestataire.**

<b>Proposition technique</b>	Simple, efficace et surmesure : inscription comme passager ou conducteur sur internet via appli ou dans un point relais Identification de points d'arrêts sur le pouce dans les communes Macaron Rezo pouce pour s'identifier	Recherche d'un trajet via plateforme internet, appli ou centrale téléphonique ; peu de spontanéité ; systématisation d'une relation financière entre chauffeur et passager.
<b>Proposition financière</b>	<p><u>Abonnement</u> Année 1 = 7 000 € HT/840 € TTC                  Années suivantes = 3 000 € / 3 600 € TTC  <i>Tarif incluant : mise à dispo de l'appli pour les inscrits du territoire.</i>                  +1,70 €/inscription (frais postaux, film de protection carte, autocollant conducteur): nombre d'inscrits estimé à 1% des habitants / an les 3 1ères années soit environ 400 € HT/an / 480 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Option estimation du nombre d'arrêts sur le pouce et des coûts de communication = 300 € HT déduits de l'abonnement année 1</li> <li>. Outils de communication mis à disposition</li> <li>. Accompagnement : compris dans l'abonnement ainsi que les formations au dispositif</li> <li>. Développement des pages de la CC sur le site internet compris dans l'abonnement annuel</li> </ul> <p><i>Le cout d'implantation des arrêts sur le pouce et la communication reste à la charge de la collectivité</i></p>	<p><u>Abonnement</u> = 1 150 € HT /mois avec site et appli illimités et sur une base de 10 appels/mois par tranche de 1 000 habitants à 50 €/mois soit 13 800 € HT/an – 16 560 € TTC  <u>Abonnement mensuel statistiques</u> = 15 € HT/mois soit 180 €/an – 216 € TTC  <u>Kit communication</u> = 6 270 € HT (95 €/commune) – 7 524 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Accompagnement gracieux</li> <li>. Option personnalisation du site aux couleurs de la collectivité avec possibilité d'insertion d'informations: prix en fonction de la configuration souhaitée</li> <li>. Option véhicule en autopartage géré par la plateforme : à partir de 250 € HT/mois</li> </ul>
	<p><b>Coût année 1 = 8 880 € TTC prestataire</b></p> <p><u>Non intégrés dans le prix :</u>                  + édition d'une communication spécifique : 500 € TTC                  + coût installation des arrêts (investissement) estimé à 15 000 €</p> <p><b>Coût année 2 et suivantes estimé à 4 080 € /an</b></p>	<p><b>Coût année 1 = 24 300 € TTC</b>  <b>Coût années suivantes estimé à 16 776 € TTC</b></p> <p>Pas de coûts d'investissement supplémentaire</p>

-----  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 3 Juillet 2018**  
**CO 095 DE (SUITE)**

**Objet : Déploiement d'un nouveau dispositif de mobilité ; plan de financement et choix d'un prestataire.**

<b>Ingénierie CC</b>	1 agent référent du dispositif à mi-temps soit 20 000 €/an sur 3 ans + recours à deux services civiques pour installer le dispositif = 2 600 € en année 1 ⇒ Année 1 = 22 600 € Année 2 et 3 = 20 000 €/an
----------------------	--

Au-delà de la proposition d'un mode de déplacement complémentaire à ceux existants, il s'agit d'amener à la prise de nouvelles habitudes en matière de déplacement de manière à limiter l'autosolisme et à faciliter durablement la mobilité au quotidien. C'est pourquoi il est proposé de lancer une expérimentation sur 3 ans avec Rezo Pouce en saisissant l'opportunité d'un soutien financier du programme européen LEADER.

Outre le lancement de ce nouveau dispositif mobilité et afin de mobiliser largement la population sur la problématique de la mobilité, la communauté de communes participera à la semaine européenne de la mobilité qui se déroulera la semaine du 17 septembre 2018 en proposant un ensemble d'animations pour communiquer sur l'offre de transports existante, sur le nouveau dispositif proposé et sensibiliser aux impacts climatiques et énergétiques des déplacements.

L'ensemble de ces actions sera financé dans le cadre du programme LEADER et dans le respect des crédits inscrits au budget communautaire 2018.

Plan de financement prévisionnel pour 3 ans de l'action mobilité :

	Dépenses TTC		Recettes
	Année 1	Années 2 et 3 (2 ans)	
<b>Fonctionnement</b>			
<b>Abonnement dispositif mobilité</b>	8 880	8 160	Dépenses éligibles LEADER = 103 140 €  <b>LEADER (80%) = 82 512 €</b>  <b>Apport CC = 20 628 €</b> soit 6 876 €/an
<b>Communication</b>	500		
<b>Actions de sensibilisation mobilité/supports pédagogiques</b>	3 000	2 000	
<b>Frais de personnel (référent mobilité) à mi-temps</b>	20 000	40 000	
<b>Services civiques (2)</b>	2 600		
<b>Frais professionnels</b>	1 000	1 000	
<b>Visites de sites/échanges expériences</b>	500	500	
<b>Investissement</b>			
<b>Signalétique</b>	15 000		
<b>Sous-Total</b>	51 480	51 660	

-----  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 3 Juillet 2018  
**CO 095 DE (SUITE)**

Page 5/5

**Objet : Déploiement d'un nouveau dispositif de mobilité ; plan de financement et choix d'un prestataire.**

<b>Prise de parts dans la SCIC</b>	500		<b>Non éligible LEADER</b>
<b>TOTAL</b>	<b>103 640 €</b>		

VU l'avis favorable de la Commission Services à la Population du 27 juin 2018 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / VALIDE le choix de la société coopérative REZO POUCE pour un montant de 8 880 € TTC la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement puis 4 080 €/an auxquels s'ajouteront les frais d'inscription de 1,70 €/personne ;

2 / APPROUVE le plan de financement global de l'action mobilité ;

3 / AUTORISE la demande de subvention dans le cadre du programme LEADER ;

4 / ACCEPTE que l'autofinancement de la Communauté de Communes serve de contrepartie publique au FEADER ;

5 / PREND ACTE que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

6 / AUTORISE le Président à prendre toutes dispositions pour mettre en œuvre la décision communautaire.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

**Jean-François GAILLARD**

Le Président

**Michel FRANCONY**



Envoyé en préfecture le 16/07/2018

Reçu en préfecture le 16/07/2018

Affiché le



ID : 039-200071595-20180703-CO095DE\_2018-DE